



SERVICE CARTE GRISE

**VOUS VENEZ D'ACHETER UN VÉHICULE
EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER ?
ROADY S'OCCUPE DE TOUT !***



* Voir détails en pages intérieures.

ROADY.fr
CENTRE AUTO

MON AUTOSATISFACTION

LE SERVICE CARTE GRISE CHEZ ROADY



VOUS VENEZ D'ACHETER UN VÉHICULE NEUF OU D'OCCASION, EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER* ? ROADY S'OCCUPE DE TOUT !**

- Réalisation des formalités administratives
- Pose des plaques d'immatriculation
- Remise du certificat d'immatriculation provisoire

VOTRE CARTE GRISE EN 4 ÉTAPES

1

Munissez-vous des documents listés ci-contre et rendez-vous chez Roady pour finaliser votre dossier.

2

Réglez les taxes obligatoires de votre carte grise (simulation du coût sur <http://siv.interieur.gouv.fr>) + les frais de dossier Roady.

3

Un certificat provisoire d'immatriculation. Il vous permet de circuler pendant 1 mois en France.

4

Vous recevrez votre carte grise sous pli sécurisé dans les 7 jours ouvrés, à votre domicile.

* Tous les véhicules terrestres à moteur (voitures, voitures sans permis, 2 roues, motos, quads, cyclomoteurs, tricycles, quadricycles, camping-cars, camionnettes, tracteurs et autres engins agricoles), ainsi que les remorques dont le PTAC est supérieur à 500 kg (y compris agricoles), doivent être immatriculés pour circuler sur la voie publique.

** Voir liste des prestations réalisées à l'accueil de votre Roady. Le prix des plaques d'immatriculation, des taxes de carte grise et des frais de dossier sont en supplément.

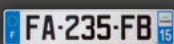
ROADY S'OCCUPE AUSSI DE VOS PLAQUES D'IMMATRICULATION !



Choisissez vos plaques d'immatriculation avec le numéro de département de votre choix et le symbole de la région associée.



Haut de gamme aluminium
MOREA



Gamme plastique
L40 & L30

Faab
Fabricauto

LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE CARTE GRISE

- Certificat de demande d'immatriculation (Cerfa 13750*05)
- Justificatif d'identité original en cours de validité, un par cotitulaire (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de téléphone, de gaz, électricité, quittance de loyer, avis d'imposition ou de non-imposition...) qui figurera sur la carte grise
- Carte grise du véhicule, barrée avec la mention «Vendu le (jour/mois/année)» ou «Cédé le (jour/mois/année)», avec la signature de l'ancien propriétaire (ou de tous les cotitulaires s'il y en avait)
- Formulaire Cerfa 15776*01 de déclaration de cession du véhicule, comprenant un certificat de vente signé par tous ou une facture établie par le vendeur

Si le véhicule provient d'une entreprise : cachet de l'entreprise, nom et prénom du vendeur et signature
- Pour les véhicules de plus de 4 ans, le justificatif du contrôle technique datant de moins de 6 mois réalisé en France (2 mois si une contre-visite a été prescrite)
- Mandat à un professionnel de l'automobile (Cerfa mandat 13757*03)
- Attestation d'assurance du véhicule à immatriculer (au nom du futur propriétaire)
- Permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule à immatriculer (au nom du futur porteur de la carte grise)
- Règlement de la carte grise
- Quitus fiscal (si achat du véhicule à l'étranger. Voir explication au dos de ce flyer.)



Téléchargez les Cerfa sur **roady.fr**
dans la rubrique "Carte Grise"

COMMENT OBTENIR UNE CARTE GRISE « VÉHICULE DE COLLECTION »

Le « véhicule de collection » est un véhicule de plus de 30 ans, qui n'est plus produit et dont les caractéristiques n'ont pas été modifiées*.

La demande de carte grise « Véhicule de collection » vous permet de bénéficier de plaques d'immatriculation particulières (fond noir).

Cette démarche n'est pas obligatoire, ni automatique.

Voir démarches à l'accueil de votre Roady.

* Source : Service-public.fr

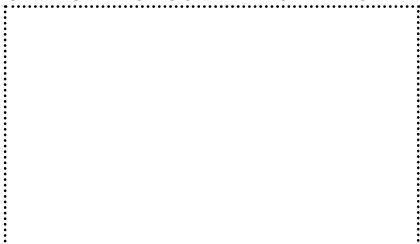
VOUS AVEZ ACHETÉ UN VÉHICULE À L'ÉTRANGER

Vous avez acheté un véhicule neuf ou d'occasion, dans un pays de l'Union européenne autre que la France ?

Rendez-vous dans votre centre d'Impôt dont dépend votre lieu de résidence, muni de la facture d'achat ou du certificat de cession du véhicule, de la carte grise originale, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile français pour obtenir un quitus fiscal (certificat fiscal).

Ce certificat indique que le véhicule est en situation régulière au regard de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

SERVICE PROPOSÉ PAR VOTRE ROADY



Annonceur SCA AUTO
RCS 383 542 974 - SNC au capital
de 8 000 € - Siège social :
24, rue Auguste Chabrières
75737 Paris Cedex 15.
Production : Gutenberg networks
RCS NANTERRE 403 179 781
Siège social : 6, place Jean Zay
CS90040 - 92300 Levallois-
Perret Cedex. Photos non
contractuelles. Sous réserve
d'erreurs typographiques.
Crédit photo : iStock. 2017.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

